PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à huis clos à la salle le Campagnard, 15, rue du Campagnard, lundi le 7 mars 2022 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et Messieurs Pascal D'Astous, Germain Therriault et Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Christiane Berger et la greffière/trésorière adjointe, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 047-2022 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 048-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points

RÉSOLUTION 049-2022 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022, Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu que ce procès-verbal est adopté.

****RAPPORT DES ATTESTATIONS DE PARTICIPATION À LA SESSION DE FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Dépôt de l'attestation de formation de madame Lorraine Michaud.

RÉSOLUTION 050-2022 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers tels que présenté par monsieur Stéphane Doiron de MNP, firme de vérificateurs comptables professionnels agréés.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

OTJ : Présentation des résultats de janvier 2022.
Bibliothèque : Aucun point
Corporation de développement : Présentation des états des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Rapport d'émission de permis : Aucun permis

RÉSOLUTION 051-2022 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **34,818.77$.**

RÉSOLUTION 052-2022 MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité d'adopter la mise à jour du plan de sécurité civile de la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière. Cette résolution remplace toutes résolutions antérieures.

RÉSOLUTION 053-2022 SUBVENTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité de verser une subvention **de 2,760$** à la Corporation de développement relatif à leurs différents programmes d'activités de développement.

RÉSOLUTION 054-2022 EMBAUCHE POUR LE POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE monsieur Germain Therriault, inspecteur municipal a pris sa retraite et que le poste a été affiché dans le journal municipal, facebook et le site Web de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Philippe D'Astous au poste d'inspecteur municipal. Les tâches ainsi que le taux horaire de monsieur D'Astous seront inclus à son contrat de travail.

RÉSOLUTION 055-2022 INSCRIPTION AUX FORMATIONS EN URBANISME ET FRAIS RELATIFS

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité de procéder à l'inscription des formations requises en urbanisme pour le nouvel inspecteur municipal. De plus, le conseil autorise le paiement des frais relatifs.

RÉSOLUTION 056-2022 ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA RUE BERGER

ATTENDU QU' afin d'améliorer l'accès à la rue Berger pour les véhicules de déneigement;

ATTENDU QUE pour optimiser l'aspect visuel du noyau du périmètre urbain, il y a lieu d'installer un espace afin de placer un enseigne démontrant les rues et services de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière procède à l'acquisition du lot 4 147 262 dans son état actuel, situé sur la rue Berger au coût de **15,000$ et** par ailleurs, le conseil autorise le maire, monsieur Claude Viel ainsi que la directrice générale, madame Christiane Berger à signer le contrat notarié à cet effet. Et de plus, la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière exige que la mention du délai accordé à madame Mignacca pour que cette dernière récupère les matériaux et ses biens sur le terrain au plus tard le 30 juin 2022, soit inscrit au contrat notarié.

RÉSOLUTION 057-2022 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT QU' : une portion du rang 5 ouest à proximité du numéro civique 704 ,a besoin de travaux d'asphaltage suite à des travaux majeurs;

CONSIDÉRANT QUE : le coût des travaux est estimé à 40 ,000$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande à monsieur Harold Lebel, député de Rimouski, une subvention de **30,000$** provenant de l'enveloppe du budget discrétionnaire pour la réalisation des travaux précités, estimés à **40,000$.**

RÉSOLUTION 058-2022 COÛT POUR FRAIS DE FORMATION CLASSE 3

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un manuel pour la formation de véhicules lourds, classe 3, au montant de **22.71$ taxes incluses**.

RÉSOLUTION 059-2022 ENTENTE POUR LE PROJET D'HABITATION - LES HABITATIONS NICOLAS RIOUX-PHASE 2

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Eugène de Ladrière désire conclure une entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation et la Société d'habitation du Québec, en regard du financement pour la phase 2 du projet des Habitations Nicolas Rioux;

ATTENDU QUE cette entente permet d'accroitre la contribution du milieu à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de St-Eugène-de-Ladrière autorise le maire, monsieur Claude Viel et madame Christiane Berger, directrice générale, à signer l'entente pour le financement du projet des Habitations Nicolas Rioux de Saint-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 060-2022 DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE L'ÉTANG DU MOULIN

ATTENDU QUE le Club l'Étang du moulin organise une activité pour souligner le 50ème anniversaire de fondation du Club;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité offre un vin d'honneur à l'occasion du souper le 26 mars 2022.

*** Madame Stéphanie Rioux ne participe pas au délibération sur ce point.

RÉSOLUTION 061-2022 LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux

Que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

***Monsieur Deave D'Astous quitte à 22h15

RÉSOLUTION 062-2022 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité à 22h25.

Je, Claude Viel, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

_____ _____

Claude Viel, maire Annie Fournier, Greffière-trésorière adjointe